COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 03.12.2012

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements

Président :	Spahn Pierre-André (PLR)
Membres :	Patrick Aubort (PLR)
	Bruno Femia (SOC)
	Emmanuel Gétaz (ML)
	Denis Golaz (SOC)
	Yanick Hess (PLR)
	Aurelio d'Alba Mastropaolo (Les Verts) remplacé par StéphaneBarbey
	Pablo Menzi (UDC)
	Michel Posternak (PLR)
	Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission c'est réunie, en premier lieu, sur place dans les locaux de l'Audiorama pour une visite, puis à l'hôtel Bristol à Territet. M. Barbey remplaçait M. Mastropaolo excusé.

Nous remercions Laurent Werhli, syndic, Alain Feissli, municipal ainsi que M. Gian-Franco Sentinelli, chef de service, pour leur présence et les informations qu'ils nous ont fournies.

La visite des lieux nous a permis de nous rendre compte de l'immensité et du volume des locaux, de la disposition générale ainsi que des chambres existantes dans les étages. Nous avons pu constater la vétusté des lieux et l'architecture peu fonctionnelle des surfaces actuellement utilisées par l'Audiorama ainsi que l'accès séparé mais pas très pratique aux 22 chambres réparties sur 3 étages.

En préambule, le postulant nous précise que son postulat fait suite à une visite des lieux avec la commission de gestion il y a 2 ans, locaux qu'il avait utilisé lors de la fête des vignerons en 1999. Il avait alors constaté que rien n'avait changé depuis lors. Les locaux sont dégradés et aucun entretien n'a été effectué afin de maintenir ces lieux dans un état convenable. Pour lui, l'opportunité de réaliser des logements concerne la partie de 3 étages où il y a les chambres car le reste des locaux est difficilement transformable au vu de la disposition et d'une entrée unique. Il précise également que le but de son postulat et de susciter une réflexion générale sur ces locaux.

D'emblée la municipalité nous informe qu'elle est favorable à la prise en considération de ce postulat. En effet, elle réfléchit à l'utilisation future de ce bâtiment depuis plusieurs mois et a, d'ores et déjà, étudié plusieurs pistes. Son souci est de pouvoir vider les locaux car, actuellement, bien que la fondation de l'Audiorama ait commencé à trier et ranger son matériel, elle occupe encore quasiment l'entier des locaux dans lesquels sont stockés tout son matériel et il est conséquent. En effet, la fondation a reçu énormément d'appareils, dont plusieurs, identiques, en grande quantité. En fait, une plus petite partie de cette collection a une réelle valeur de collection et il est urgent de trier tout cela pour libérer les locaux.

Des contacts ont été pris avec le canton pour savoir s'il était possible de mettre les pièces maitresses de la collection dans leurs locaux d'archive. La discussion est ouverte et la municipalité est dans l'attente d'une décision.

Toujours est-il que des contacts avancés sont en cours avec une école hôtelière qui cherche des locaux afin de réunir ces étudiants dans un lieu unique plutôt qu'ils ne soient dispatchés dans différents appartements. Cette solution aurait le mérite de libérer une quinzaine d'appartement et, surtout, d'utiliser l'entier des locaux car, en plus des chambres, cette école prévoit des salles de cours et de réunion qui utiliserait l'entier de la surface disponible.

Actuellement, la municipalité a renoncé à transformer les chambres en appartement car la configuration des lieux fait qu'il faudrait faire des grands appartements et que le prix des loyaux serait très élevé.

Dans la discussion générale qui s'en suit, il est relevé l'état déplorable du bâtiment, la circulation très difficile à l'intérieur pour passer d'un endroit à un autre ainsi que le manque d'entretien et le fait qu'il y a déjà eu des dégâts d'eaux .Il est donc urgent d'entreprendre des rénovations.

Plusieurs contacts ont eu lieu avec diverses institutions susceptibles de reprendre la collection. A ce jour la RTS et le musée de la communication ont fait savoir qu'ils ne sont pas intéressés. Un musée situé à Soleure doit encore rendre réponse.

Comme déjà dit, le gros souci est de pouvoir vider les locaux car, c'est seulement quand ils seront vides, que les décisions finales pourront être prises, notamment avec l'école intéressée. L'entier de la commission est conscient de l'urgence de réaffecter ces locaux, propriété de la commune.

Amendement

Conclusion

Au terme de la discussion c'est à l'unanimité que votre commission vous propose de prendre en considération ce postulat afin de le transmettre à la municipalité pour qu'elle puisse nous tenir informer des décisions prises concernant ces lieux.

10 oui, 0 non, 0 abstention.

Le président-rapporteur
Spahn Pierre-André (PLR)